

	<b>QUALITEVET</b>	Direction Compte rendu	N° : 04 juin 2014
		<i>Assemblée générale</i>  04 juin 2014	Date de diffusion : 23 février 2015

### Début de la réunion : 14 h 25

#### **PRESENTS :**

AVFAC : Jean François ROUSSELOT  
           Eric GUAGUERE  
 AVEF : Jean Yves GAUCHOT  
           Claire SCICLUNA  
 CSOV : Michel BAUSSIER  
           Corinne BISBARRE  
 VETAGROSUP: Gilles BOURDOISEAU  
 ENV Toulouse: Catherine BOIVERT  
 SNGTV : Christophe BRARD  
           Jacqueline BASTIEN  
 SNVECO : Samuel BOUCHER  
 SNVEL : Laurent PERRIN  
 ZOOPSY : Claude BEATA  
 DGAL : Charles MARTINS-FERREIRA

#### **EN PRESENCE DE :**

CSOV : Patricia DESSAINT

#### **ABSENTS EXCUSES :**

CSOV : Jacques GUERIN  
           Ghislaine JANCON  
 VETAGROSUP : Stéphane MARTINOT  
           Vanessa NETO  
 SNVECO : Corinne JAUREGUY  
 DGAL : Olivier DEBAERE  
 SNISPV : Deborah INFANTE-LAVERGNE  
 ALARA RISK : Catherine ROY  
 PHYLUM : François GARY

1

Rédigé	Validé	Approuvé
Corinne BISBARRE	Jean-François Rousselot	

## **ACCUEIL DES PARTICIPANTS PAR LE PRESIDENT JF ROUSSELOT TOUR DE TABLE ET PRESENTATION DES PARTICIPANTS**

### **1- RAPPORT MORAL – JEAN FRANCOIS ROUSSELOT (Cf annexe)**

Jean François Rousselot commente la présentation du Guide PHENIX lors de la séance de l'Académie Vétérinaire le 14 mai 2014 (programme : annexe 2). Il remercie l'équipe qui a œuvré bénévolement à la réalisation de ce Guide.

Il liste ensuite les autres travaux en cours :

- Guide des bonnes pratiques du médicament vétérinaire. Le principe de la dématérialisation de ce guide a été validé lors de la dernière réunion ainsi que la demande de rédaction d'un cahier des charges à la société Phylum. Ce sujet sera l'un des points majeurs de la réunion d'aujourd'hui. Une reconnaissance a été mise en place lors de la sortie de la première version du guide. A la demande de la SNGTV, celle-ci sera examinée.
- Groupe de travail sur les anesthésiques volatils, piloté par l'AVEF (Claire Scicluna).
- Grille d'analyse d'un programme de reconnaissance du CTE, dont la validation n'a pas encore abouti.

Enfin, il rappelle que Qualitévet recrute et est en passe d'intégrer l'Association Française des Laboratoires d'Analyse de Biologie Vétérinaire (AFLABV).

***Le rapport moral du Président JF Rousselot est adopté à l'unanimité.***

### **2- RAPPORTS D'ACTIVITE DES GROUPES DE TRAVAIL :**

#### **2a- Guide des bonnes pratiques du médicament vétérinaire – Christophe Brard**

C Brard rappelle que ce projet est soutenu par Qualitévet depuis plus de dix ans. Il a pour but d'aider les structures vétérinaires à accéder facilement à des informations importantes concernant la prescription et la délivrance des médicaments et, pour celles qui le désirent, à mettre en application, évaluer puis valider de bonnes pratiques en matière de médicament vétérinaire. Il s'agit d'un guide permettant de faire un point objectif et synthétique.

La réunion de ce jour a pour but de présenter une proposition de la société Phylum (comme convenu lors de la dernière réunion de Qualitévet) visant à l'informatisation du guide et de la grille d'évaluation des structures d'exercice vétérinaire. L'objectif de cette présentation est que, à son issue, les membres de Qualitévet se prononcent sur :

- Les objectifs du projet ;
- Les délais de réalisation ;
- Le coût de la prestation.

Rédigé	Validé	Approuvé
Corinne BISBARRE	Jean-François Rousselot	

Jacqueline Bastien intervient afin de préciser que le but de cet outil informatique est de rendre le Guide accessible à l'ensemble de la profession vétérinaire. Elle précise en outre qu'il a subi une réactualisation en 2013 au regard de la législation et, en particulier, en matière d'antibiothérapie.

***Intervention de la société Phylum – Pascal LEBRET :***

***Présentation d'un Projet de mission pour les Organismes Professionnels Vétérinaires – Guide des Bonnes Pratiques du médicament Vétérinaire « On Line » (GBPMV)***

Objectifs :

Mise en ligne du Guide

Navigation à partir de mots clés, de thématiques (ex : achats – ordonnance ...) Le Guide papier actuel est donc à recomposer entièrement afin que les bonnes pratiques élémentaires soient rattachées à chacun des thèmes et inversement.

Accéder à un questionnaire d'audit (autoévaluation) et pouvoir l'enregistrer

Disposer d'une base de données et donc d'un outil statistique utilisable par les Organisations Professionnelles Vétérinaires.

Réalisation : Entrées à deux volets

- ⇒ Un pour la structure concernée
- ⇒ Un pour les Organisations professionnelles

Le site doit donc être accessible par les deux parties

- ⇒ Utilisateurs des structures vétérinaires
- ⇒ Administrateur national qui autorise les droits d'accès, paramètre le système, en extrait des informations.

L'utilisateur de base dispose de l'adresse du site, d'un Login + un mot de passe. Il a accès au GDBPMV et procède à l'audit de sa structure. La navigation, selon ses différents thèmes de recherche le ramène aux instructions du Guide. Il renseigne un questionnaire d'autoévaluation qui est conservé en mémoire ce qui lui permet de s'y reporter régulièrement. L'utilisateur a accès à des commentaires pour chacune des questions posées. Il peut aussi imprimer des audits vierges, modifier ou supprimer des audits en cours. Le système lui attribue une note d'autoévaluation, le barème de notation pouvant imaginer l'attribution de la moyenne à chaque structure faisant la démarche de son autoévaluation.

*Phylum propose, de façon optionnelle, de prévoir l'enregistrement puis le suivi des mesures correctives librement définies par l'utilisateur, afin d'en contrôler la bonne exécution.*

Administrateur local du système : à désigner pour chaque structure avec possibilité éventuelle d'en désigner plusieurs.

Administrateur national du système : il définit les administrateurs locaux, est responsable des évolutions du référentiel (nécessité d'un certain formalisme), gère l'utilisation de la base de donnée et extrait les statistiques.

Rédigé	Validé	Approuvé
Corinne BISBARRE	Jean-François Rousselot	

## Questions - Commentaires:

### Sur le Fond :

E Guaguère constate que le cahier des charges a été respecté.

C Brard propose que l'administrateur national soit le comité de pilotage de Qualitévet. Pour la question de l'authentification et du mot de passe, il interroge le CSOV sur la possibilité d'utiliser le numéro ordinal et mot de passe ordinal. Phylum propose un Login et un mot de passe particulier au site mais accepte d'étudier l'utilisation des codes ordinaux.

G Bourdoiseau expose l'intérêt de l'utilisation de ce GBPMV (tout comme le Guide Phénix sur l'Euthanasie) dans les Ecoles vétérinaires. Pour l'instant les étudiants ne disposent ni de numéro ordinal ni de mot de passe, mais les Ecoles peuvent s'organiser en utilisant ceux du Directeur.

M Baussier explique que l'Ordre a pour projet d'étudier l'attribution d'un numéro d'ordre aux élèves dès leur entrée dans les Ecoles, ce qui, à terme, ouvrirait l'accès à l'ensemble des étudiants.

J Bastien rappelle que le GBPMV est destiné à évaluer une structure d'exercice vétérinaire et non pas un individu vétérinaire.

Ch Martins-Ferreira indique que le projet est intéressant au regard de la DGAL qui est toujours demandeuse d'une évaluation permanente des pratiques en matière de pharmacie vétérinaire. Il pense, en outre, que l'outil serait utile dans la formation des étudiants vétérinaires.

J Bastien rappelle que la mesure 5 du Plan « écoantibio » prévoit une autoévaluation à laquelle le GBPMV participe.

M Baussier expose ses deux préoccupations à propos du Plan « écoantibio » : l'auto-évaluation des vétérinaires et les preuves à apporter au public montrant que la profession est en mesure de respecter les bonnes pratiques en matière de pharmacie vétérinaire ; en particulier pour la relation de cause à effet entre diagnostic et prescription, pour la non-tenue d'officine ouverte et pour la délivrance du médicament par le vétérinaire et non par l'ASV.

C Brard conclut que la création de ce portail propre à la profession vétérinaire, reconnu par l'Etat, lui conférerait une indépendance tout en respectant le Plan « écoantibio ».

### Sur la Forme :

- Compatibilité du système avec Mac et PC: Phylum travaille sur des sites compatibles avec les PC et les systèmes mobiles tels que téléphones, tablettes Android ou Apple.

*Inconvénient : système étudié / budgétisé non compatible avec les ordinateurs Mac (sauf en ajoutant un émulateur PC/Mac)*

- Budget :

-

➔ Réalisation des premières étapes sans développement : 22 250 euros

4

Rédigé	Validé	Approuvé
Corinne BISBARRE	Jean-François Rousselot	

Le développement est alors laissé à la charge d'une SSII dont le budget reste à déterminer et pour laquelle il faudra rédiger un cahier des charges précis. Le paramétrage et la saisie du GBPMV sont en option.

- ➔ Réalisation de l'ensemble du développement incluant le paramétrage et la saisie du GBPMV : 25 250 euros
- ➔ En option non prévu dans le budget initial :

L'étude de la faisabilité de réutilisation des Logins et mots de passe ordinaires.

Le suivi des plans d'action.

Les évolutions et mises à jour progressives.

- Calendrier :

Si Phylum exécute la totalité du projet, le prototypage peut être envisagé dans un délai de 3 mois et le projet peut être mis en ligne fin 2014, à condition que la commande soit passée avant le 30 juin 2013.

- Hébergement et administration du site :

- ➔ Hébergement chez SYSTOMIC (fiabilité et garantie assurées) pour un budget de 5000 euros la première année, puis 4500 euros récurrents annuels.
- ➔ Exploitation et administration / maintenance du site : 4000 euros la première année puis 2500 euros annuels.

Discussion :

C Bourdoiseau revient sur le problème de la non-compatibilité du projet avec les Mac, car les cliniques de l'Ecole de Lyon sont équipées en Mac fixes et que les finances de l'école ne permettent pas d'envisager d'équiper l'ensemble des enseignants et des étudiants en tablettes.

C Beata fait remarquer qu'un fort pourcentage de la profession vétérinaire est équipé en Mac.

P Lebreton explique que le déploiement sur PC + MAC fait appel à une technologie totalement différente, nécessitant de refaire l'étude avec des budgets et des délais prévisibles différents également. De plus, le déploiement du projet présenté sur tablettes ou téléphones demandera aussi une étude supplémentaire avec ré-évaluation du budget.

C Brard conclut que l'objectif et les délais de commande sont conformes aux attentes. Cependant, d'ici le 30 juin, il convient que Phylum refasse une proposition incluant coût + délais, pour une compatibilité du système sur PC et MAC, et ceci pour un site opérationnel en fin d'année 2014.

*Pascal Lebreton est alors raccompagné. La discussion se poursuit entre organisations membres de Qualitévet.*

C Brard fait remarquer que certaines personnes oeuvrent sur ce projet depuis longtemps mais qu'il subsiste un gros travail à assurer de la part du comité de pilotage.

Rédigé	Validé	Approuvé
Corinne BISBARRE	Jean-François Rousselot	

De plus, le budget de Qualitevet ne lui permet pas d'assumer la charge financière du coût de mise en place du site puis du coût annuel d'hébergement et de maintenance. Il est impossible de vider les caisses pour un projet unique et de ne plus pouvoir en financer d'autres ensuite.

Le budget global, si l'on tient compte du surcoût imputable à l'aménagement PC + MAC pourrait être de 50 000 euros la première année, puis de 6500 euros par an.

- ⇒ Il faut trouver une solution pour diviser les frais de maintenance par deux.
- ⇒ Chaque représentant d'organisation professionnelle doit interroger sa structure à propos de sa possibilité de participation financière.

AFVAC : la participation est envisageable sur la conception, avec un maximum 5000 euros.

SNVECO : la question sera posée en interne.

SNVEL : à voir avec le conseil d'administration, mais le coût de maintenance ne sera pas accepté.

AFVEF : ne pourra pas participer à hauteur de plus de 2000 euros.

CSOV : l'Ordre pense que ce guide est une bonne chose au regard de la gestion du problème des antibiotiques. Il a soutenu le projet mais constate que la profession a des difficultés à adhérer à ce GBPMV. Le financement n'est pas prévu au budget 2014 mais la question sera posée en réunion du conseil.

ZOOPSY : fait remarquer que les projets informatiques sont à budget mesuré.

DGAL : le budget 2014 est bouclé, mais on peut étudier courant octobre l'utilisation des reliquats de fin d'année. Comme le projet concerne la pharmacie vétérinaire, un accord de principe peut être donné ; les moyens d'attribution restent à aviser. De plus le plan « écoantibio » dispose d'un budget conséquent.

La DGAL peut intervenir sur la mise en place du guide des bonnes pratiques mais ne pourra intervenir dans la maintenance.

- ➔ Christophe Brard se charge d'envoyer une demande à la DGAL au nom de Qualitevet. Une première attribution pourrait être faite dans le cadre de la convention SNGTV, le reliquat étant versé en novembre.

VETAGROSUP : Gilles Bourdoiseau est très favorable au projet mais ne possède aucun pouvoir sur l'aspect budgétaire. Il propose de demander au directeur afin d'envisager une participation à juste mesure. Le critère adaptation aux MAC est très important.

CSOV – Michel Baussier : le projet représente un outil extrêmement utile pour les étudiants vétérinaires.

ENVToulouse : le guide des bonnes pratiques est un bon outil pédagogique. Les enseignants en pharmacologie / pharmacie pourront porter le projet. Une demande budgétaire sera faite auprès d'Alain Million.

Rédigé	Validé	Approuvé
Corinne BISBARRE	Jean-François Rousselot	

### **En conclusion :**

- ➔ Un nouveau devis avec possibilité d'adaptation aux MACS devra être proposé.
- ➔ Le coût de la maintenance annuelle n'est pas envisageable à ce niveau.
- ➔ Chaque organisation semble d'accord pour participer au financement du projet à sa mesure.

C Brard se charge de renégocier avec Phylum, puis de diffuser à l'ensemble des participants les nouveaux devis. Une réunion téléphonique permettra que chaque organisation précise le montant de sa participation. M. Ch. Martins-Ferreira sera associé aux envois et suivis de décisions. Le vote final pourra se faire par mail si nécessaire.

### **3- MODIFICATION DES STATUTS :**

#### **Modifications apportées :**

Les termes « institutions » ont été remplacés par « organisations représentatives »

Art 5 : « ils sont choisis et nommés par le C.A. »

Art 14 : « *a minima* »

Il convient d'élargir la possibilité d'être membre du bureau à toutes les organisations participant à Qualitévet.

Il n'y a plus de secrétaire adjoint.

Un seul Vice- Président.

Il n'y a plus de représentant des Ecoles vétérinaires.

#### **Vote :**

Contre : 0

Blancs : 0

Modifications votées à l'unanimité

### **4- DEMISSION DU BUREAU DE QUALITEVET**

**FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE A 16 H 00**

Rédigé	Validé	Approuvé
Corinne BISBARRE	Jean-François Rousselot	

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 1- ELECTION DU NOUVEAU BUREAU :

**Président :** J.F. Rousselot – AFVAC ..... Voté / 1 abstention

**Vice-Président :** C. Brard – SNGTV ..... Voté à l'unanimité

**Secrétaire :** C. Bisbarre – CSO ..... Voté à l'unanimité

**Trésorier :** L. Perrin - SNVEL ..... Voté à l'unanimité

## 2- Avis du CTE sur le Guide Phénix de l'Euthanasie:

C. Roy a émis un avis il y a 24 heures : il est nécessaire de le reprendre et de le reporter pour la prochaine session. La notion de démarche qualité peut être appliquée à une partie du guide, mais cela fait courir le risque de le rendre opposable, ce que Qualitévet ne désire pas.

Il faut tenir compte du fait que la démarche qualité appliquée *sensu stricto* peut devenir dangereuse pour l'esprit de Qualitévet.

E. Guagère : ce guide des bonnes pratiques de l'euthanasie vient de naître et répond à un besoin ; il est apprécié tel quel, c'est-à-dire non opposable. Il semble prématuré de la faire évoluer.

J.Y. Gauchot : il faut être prudent car un Guide devient opposable dès lors que les Assurances l'exploitent en cas de litige.

C. Brard : un Guide devient opposable s'il se réfère à une législation, à la demande d'une profession.

Ch. Martins-Ferreira : il faut prendre en considération le danger du questionnement du public et des associations à propos de l'euthanasie de certains animaux (truies, cabris ...) et le guide ne doit pas pouvoir être utilisé par ceux-ci contre les praticiens. Un guide, relevant d'une démarche volontaire, est forcément non-opposable.

Le seul guide des bonnes pratiques qui soit opposable est celui de cancérologie, car dans le cas contraire la profession perdrait l'utilisation des anti-cancéreux.

J.F. Rousselot : demande à Zoopsy de définir les modalités de suivi du guide Phénix pour la prochaine réunion.

Rédigé	Validé	Approuvé
Corinne BISBARRE	Jean-François Rousselot	



### **3- VALIDATION DES COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DU 4/9/2013 ET 16/01/2014 :**

Le compte-rendu du 4/09/2013 est validé à l'unanimité.

Le compte-rendu du 16/01/2014 sera modifié pour ce qui concerne le montant de la cotisation annuelle à régler à Qualitévet : 500 euros HT soit 600 euros TTC. Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

### **4- ETAT des TRAVAUX SUR LES ANESTHESIQUES VOLATILS :**

- Des contacts ont été pris avec des anesthésistes, mais ils manquent de disponibilité et le groupe de travail a obtenu peu de réponses. Il est donc difficile d'établir un questionnaire sans réponse de leur part. Le pilote (AVEF/Claire Sicluna) propose de faire avancer le dossier même en l'absence des réponses des spécialistes.
- Comme prévu initialement, le C.A. confirme au groupe de travail de faire un état des lieux afin d'établir s'il existe un risque inhérent à l'utilisation de ces anesthésiques : si ce risque est réel, le groupe poursuivra son travail, sinon, le dossier pourrait être clos.

### **5- QUESTIONS DIVERSES :**

Jacqueline Bastien – SNGTV: « Une structure composée de plusieurs sites géographiquement éloignés peut-elle engager une démarche de reconnaissance de l'utilisation du GBPMV pour l'un de ses sites uniquement ? »

« Historiquement, Qualitévet a obtenu l'accord du Conseil de l'Ordre pour fournir une « affichette de reconnaissance » aux sites d'exercice professionnel ayant engagé la démarche d'audit des bonnes pratiques du médicament vétérinaire. Le CTE ??? le CSO plutôt ? s'était prononcé sur les dimensions de cette affiche. Il s'agit désormais de reposer la question au CSO sur la possibilité de faire figurer le « label » de cette démarche sur les documents professionnels. »

M. Baussier – CSO : cette question ne concerne qu'un très petit nombre de personnes et structures. Il faut rester méfiant quant à la possibilité de se prévaloir d'une démarche qualité, en cas d'inspection ou en cas de mise en cause par certaines associations. Ne court-on pas alors le risque de devenir contre-productif ?

S. Boucher – SNVECO : Une communication sur l'effort réalisé pourrait être intéressante, comme dans le cas des labels « Cofrac » apparaissant sur les documents des laboratoires.

9

Rédigé	Validé	Approuvé
Corinne BISBARRE	Jean-François Rousselot	

L. Perrin – SNVEL : Qualitévet devra alors poser le problème de la pérennité de la démarche qualité ; des contrôles sont-ils prévus ? Doit-on reconnaître la démarche pour une période de 3 ans, avec des contrôles physiques réguliers ?

J.Y. Gauchot – AVEF : Qualitévet ne peut que valider une démarche. Les autres autorisations sont du ressort de l'Ordre.

M. Baussier – CSO : Le nouveau code de déontologie devrait amener à une certaine libéralisation de la communication. Mais la question primordiale pour ce guide n'est pas celle de marques de reconnaissance individuelles ou par DPE, elle est celle de l'entraînement de la profession au respect scrupuleux de la réglementation.

J. Bastien – SNGTV : cette communication doit être limitée à la clientèle. Se pose la question des sites internet ... que se passerait-il si, par exemple, une grande surface n'acceptait plus que du bétail issu d'élevages pris en charge par des vétérinaires « estampillés » Qualitévet ?

En conclusion il est décidé :

- d'adresser de nouveau un courrier au CSO sur les modalités d'affichage possibles;
- de solliciter l'avis du CTE sur les conditions d'attribution de la reconnaissance : par structure d'exercice, site d'exercice ?

**LA REUNION EST CLOSE A 17 H 15**

**PROCHAINE REUNION FIXEE MERCREDI 3 DECEMBRE A 14 H 00**

**AU SIEGE DU CSO – RUE BREGUET**

Rédigé	Validé	Approuvé
Corinne BISBARRE	Jean-François Rousselot	